



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2024

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL,
Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, dont le pouvoir a été attribué à Madame GOBLET,
Monsieur FRANCOIS,
Madame JOVENEUX, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER

Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre et Loire,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente

MODIFICATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURS HABITAT (OPH) : DESIGNATION DE MONSIEUR JACQUES CHANDENIER, ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PERSONNALITES QUALIFIEES, EN TANT QU'ELU, EN REPLACEMENT DE MONSIEUR PIERRE COMMANDEUR

(A/13 – A/10)

Le Directeur Général et la Secrétaire Générale indiquent au Conseil d'Administration que Monsieur Pierre COMMANDEUR, Administrateur représentant les Personnalités Qualifiées, en tant qu'Elu d'une collectivité autre que la Métropole, avait fait connaître son souhait de cesser ses fonctions d'Administrateur.

Conformément à l'article R421-5 II 1° du Code de la Construction et de l'Habitation, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, Collectivité de Rattachement de TOURS HABITAT, a désigné Monsieur Jacques CHANDENIER, Administrateur représentant les personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, en tant qu'Elu d'une collectivité autre que la Métropole, par délibération du Conseil Métropolitain en date du 25 mars 2024.

La désignation de Monsieur Pierre CHANDENIER prend effet à compter du 25 mars 2024.

En application de l'article R.421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette décision est valable pour la durée du mandat restant à courir.

▶ Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à engager les démarches nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce pour officialiser cette situation.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14/05/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**